Conditions générales de vente

Fourniture de kits, offre clé en main et Premium - Version du 18 octobre 2026

1. Vendeur et champ d’application

Mon Soleil Péi, entreprise individuelle de Murielle Picot, SIRET 521 036 780 00034, est établi au 17 bis chemin Jean Baptiste, PK 23, 97418 Le Tampon, La Réunion. Contact : murielle@monsoleilpei.com - 06 93 80 88 88.

Ces conditions s’appliquent aux commandes à distance des consommateurs : fourniture de kits, offre clé en main et service Premium. Mon Soleil Péi est le cocontractant du client, facture l’ensemble de l’offre commandée et en encaisse le prix. Les caractéristiques, quantités, options, prix et délais convenus avant la commande complètent les présentes conditions.

Les dispositions impératives protégeant le consommateur restent applicables. Les conditions acceptées à la commande demeurent applicables à celle-ci ; une mise à jour ultérieure ne les remplace pas rétroactivement. Les garanties légales ne sont jamais subordonnées à la souscription de Premium.

2. Offre « J’installe moi-même »

Cette offre comprend les équipements et accessoires de la configuration commandée et le mode de remise choisi. Elle ne comprend pas la pose, les démarches administratives ni la mise en service par Mon Soleil Péi.

Le client communique des informations exactes sur son projet. Il lui appartient de faire vérifier, avec un professionnel compétent lorsque nécessaire, l’adéquation du kit, des fixations, de la toiture, du raccordement et de l’installation électrique, et de respecter les règles de sécurité et les prescriptions des fabricants.

L’avertissement accepté dans le configurateur ne constitue ni une certification de la sécurité de l’installation ni une renonciation aux droits du client. Il ne supprime pas les obligations d’information, de conseil, de conformité et de garantie de Mon Soleil Péi en qualité de vendeur professionnel.

3. Offre clé en main

Selon la configuration et le descriptif acceptés, l’offre comprend le kit, l’étude du projet, les plans et démarches administratives nécessaires, la livraison à La Réunion hors Mafate, la pose, les protections et raccordements prévus, le contrôle Consuel, la mise en service, les réglages et la prise en main. Les prestations et limites propres au chantier sont précisées avant la commande.

Mon Soleil Péi organise l’exécution de l’offre et peut confier les travaux à un installateur professionnel. Cette intervention ne remplace pas Mon Soleil Péi comme interlocuteur contractuel et ne donne pas lieu à un second paiement de l’installation par le client au sous-traitant.

L’étude vérifie notamment les usages, la toiture et les conditions de raccordement. Les configurations standard concernent les supports et fixations indiqués dans l’offre. Une adaptation, un renforcement, une prestation ou un équipement supplémentaire nécessitent un devis accepté par le client avant exécution ; aucun supplément ni changement substantiel n’est imposé unilatéralement.

Le client fournit les documents et autorisations dont il dispose et permet l’accès convenu au site. Les démarches d’urbanisme et de raccordement sont réalisées selon les besoins du projet. Une estimation de production ou d’économies ne garantit ni un rendement financier, ni une aide, ni un tarif de rachat, ni la décision ou le délai d’un organisme tiers.

Si le projet ne peut pas être réalisé conformément à la commande, Mon Soleil Péi en informe le client et lui soumet les solutions possibles par écrit. Le refus d'une modification ne vaut pas acceptation d'un surcoût. Les droits du client en matière d'exécution, de résolution et de remboursement restent applicables.

4. Service Premium

Premium est une option au prix de 249 € TTC pour la première année, payable en une fois lors de la commande. Les droits sont ouverts pour un an à compter de la confirmation du paiement ; leur échéance figure dans l'espace client. La livraison et la signature d'un mandat SEPA ne décalent pas cette date de départ.

Le service comprend l'assistance technique, un traitement prioritaire des demandes de SAV, le contrôle périodique et le nettoyage des panneaux, le resserrage annuel des connectiques ainsi que des conseils d'utilisation et d'optimisation selon la consommation. Les interventions sur site sont convenues sur rendez-vous, après installation de la centrale, sous réserve d'un accès sécurisé et selon les prescriptions des fabricants.

Le caractère prioritaire ne constitue pas un service d'urgence ni un engagement d'intervention immédiate. Les pièces, réparations ou adaptations non comprises dans le descriptif font l'objet d'un devis préalable, sauf prise en charge au titre d'une garantie applicable. Les garanties légales et leur gratuité ne sont pas affectées.

Une autorisation de prélèvement SEPA est proposée à la signature lors de la livraison de la centrale. Le paiement initial ne vaut pas signature de ce mandat. Le mandat ne constitue pas, à lui seul, un accord de renouvellement et n'autorise pas un prélèvement sans dette correspondante. Un éventuel renouvellement, son prix, ses conditions et ses échéances feront l'objet d'un accord distinct.

Cette première année ne se renouvelle pas tacitement. Sans nouvel accord, le service prend fin à son échéance, sans prélèvement de renouvellement. Cette fin n'affecte pas les garanties légales ou commerciales encore en cours.

5. Prix et paiement

Les prix sont exprimés en euros TTC. Le récapitulatif indique les équipements, services, options, frais applicables et montant total avant validation. La TVA appliquée figure dans les documents de la commande. Les changements de tarif ou de paramétrage fiscal ultérieurs ne réécrivent pas une commande déjà conclue.

Mon Soleil Péi facture et encaisse l'intégralité de l'offre choisie, y compris l'installation de l'offre clé en main et la première année de Premium lorsqu'elle est sélectionnée. Sauf accord particulier expressément présenté avant la commande, le paiement est intégral et ne constitue ni un crédit ni une proposition de paiement fractionné.

Seuls les moyens de paiement proposés au moment de la commande peuvent être utilisés. Un paiement par carte est confirmé par le prestataire de paiement ; le seul retour sur une page du site ne prouve pas son encaissement. Un virement est confirmé après réception et rapprochement des fonds. Aucun prélèvement SEPA n'est initié pour un renouvellement à la suite du seul paiement initial.

Les annulations et remboursements sont traités selon les droits légaux et les conditions de la commande. Aucun avoir ne remplace un remboursement obligatoire sans l'accord du client.

6. Conclusion et preuve de la commande

Avant de valider, le client peut vérifier et corriger ses coordonnées, sa configuration, ses options et le montant total. Il prend connaissance des présentes conditions et les accepte par une action positive, puis confirme sa commande avec obligation de paiement.

L’acceptation des CGV reste distincte des avertissements techniques et des choix d’options. Sa version et sa date sont enregistrées avec la commande. Les CGV peuvent être téléchargées en PDF et conservées par le client.

La mention « sur commande » permet l’achat même lorsque le produit n’est pas en stock immédiat. Elle ne dispense pas Mon Soleil Péi d’informer le client du délai convenu ni de respecter ses obligations de livraison. Une indisponibilité ou un retard ne permet pas de substituer un produit ou de modifier le contrat sans accord.

7. Livraison, installation et réception

Le kit est livré ou mis à disposition pour retrait dans un délai maximal de 16 semaines à compter de la commande. Pour l’offre clé en main, la livraison et l’installation sont réalisées dans ce même délai.

Une date plus rapprochée peut être expressément convenue avec le client. Le calendrier des étapes du projet est organisé en tenant compte des contraintes et autorisations nécessaires identifiées. Tout changement du délai contractuel exige l’accord du client, sous réserve des dispositions légales applicables.

En cas de retard, le client est informé de sa cause et du calendrier proposé. Il peut exercer les recours légaux, notamment demander l’exécution dans un délai supplémentaire raisonnable puis résoudre le contrat, ou le résoudre immédiatement dans les cas prévus par la loi. Les sommes dues sont remboursées dans les délais légaux.

Le client permet la livraison et l’accès au chantier aux dates convenues. Les risques de perte ou de dommage des biens sont transférés lors de leur prise de possession physique par le client ou le tiers qu’il désigne, sous réserve du cas légal où il choisit lui-même un transporteur non proposé par le vendeur.

Les dommages visibles ou manquants sont signalés dès que possible au transporteur et à Mon Soleil Péi. L’absence de réserves à la livraison ne supprime pas les garanties légales. La livraison des équipements, le paiement et la réception des travaux sont des étapes distinctes.

La réception des travaux est constatée avec le client, avec ou sans réserves. Le paiement ou la livraison ne vaut pas automatiquement réception sans réserve. La mise en service respecte les contrôles et autorisations requis ; les notices et documents utiles à l’exploitation sont remis au client.

8. Droit de rétractation

Pour une commande à distance, le consommateur dispose en principe de quatorze jours pour se rétracter sans motif. Pour la vente d’un kit, y compris accompagnée de son installation, le délai court à compter de la réception du bien par le client ou un tiers désigné autre que le transporteur. En cas de livraisons échelonnées relevant d’une même commande, les règles légales relatives à la réception du dernier bien, lot ou pièce s’appliquent. Pour un contrat de service conclu séparément, le délai court à compter de sa conclusion.

Le client peut se rétracter avant la livraison. Il utilise la fonction « Se rétracter en ligne » à l’adresse monsoleilpei.com/retractation, ou adresse une déclaration claire par e-mail ou courrier aux coordonnées figurant à l’article 1. Le formulaire figurant à la fin des CGV est facultatif.

Les biens sont retournés dans les quatorze jours suivant la communication de la rétractation, sauf si Mon Soleil Péi propose de les récupérer. Pour les équipements volumineux, le client contacte Mon Soleil Péi afin d’organiser le retour. Les frais directs de retour ne sont à la charge du client que si celui-ci en a été informé avant la commande, y compris du coût de retour des biens ne pouvant normalement être renvoyés par la poste. À défaut de cette information, ces frais sont supportés par Mon Soleil Péi.

Le remboursement intervient dans les quatorze jours de l’information de la rétractation. Pour les biens, il peut être différé jusqu’à leur récupération ou la fourniture d’une preuve d’expédition, la première de ces dates étant retenue, sauf récupération proposée par Mon Soleil Péi. Il comprend les frais de livraison standard, à l’exclusion

du supplément correspondant à un mode plus coûteux choisi par le client. Le même moyen de paiement est utilisé, sauf accord exprès pour un autre moyen sans frais. Une dépréciation n'est imputable au client que dans les conditions légales, pour des manipulations dépassant celles nécessaires à la vérification du bien.

L'acceptation des CGV, le paiement, l'activation de Premium et la signature d'un mandat SEPA ne constituent pas une demande d'exécution anticipée ni une renonciation au droit de rétractation. Le commencement d'un service avant l'expiration du délai exige une demande expresse distincte. En cas de rétractation après un commencement régulièrement demandé et après information requise, seul le montant proportionnel légalement dû pour le service fourni peut être demandé. Sans cette demande ou cette information, aucun montant n'est dû à ce titre.

La perte du droit de rétractation pour un service entièrement exécuté suppose le respect des conditions légales, notamment le consentement préalable exprès et la reconnaissance de cette perte. L'ouverture des droits Premium ne correspond pas à l'exécution complète d'une année de service. La seule mention « sur commande » ne rend pas un équipement standard personnalisé et ne supprime pas le droit de rétractation.

9. Garanties et service après-vente

Le client s'adresse à Mon Soleil Péi pour mettre en œuvre les garanties légales. Il n'est pas tenu de souscrire Premium ni d'obtenir au préalable l'accord du fabricant. Les garanties commerciales éventuelles des fabricants s'ajoutent aux garanties légales sans les remplacer ; leur objet, durée, limites et modalités figurent dans leurs documents.

Une garantie de performance d'un module ne constitue pas une garantie du résultat financier ou de la production de l'installation dans toutes les conditions. Pour les travaux, les garanties légales de construction s'appliquent selon la nature des ouvrages, des désordres et les conditions prévues par la loi ; leur point de départ est, lorsqu'elle est requise, la réception des travaux.

Garanties légales des biens

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

10. Assurance de l'installateur

Les travaux sont confiés à un installateur disposant des assurances professionnelles adaptées à son intervention, y compris de l'assurance décennale lorsque celle-ci est légalement obligatoire. L'attestation applicable aux travaux est remise au client avant leur commencement.

L'intervention et l'assurance de l'installateur ne modifient pas les obligations ni les responsabilités légales de Mon Soleil Péi envers le client.

11. Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée par écrit à Mon Soleil Péi aux coordonnées de l'article 1, en indiquant la référence de la commande, les faits et la solution demandée. Aucun mot de passe ni donnée complète de carte bancaire ne doit être communiqué.

Après une réclamation écrite préalable restée sans solution, le consommateur peut saisir gratuitement le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C), dans les conditions légales et au plus tard un an après cette réclamation : 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris ; 01 89 47 00 14 ; litiges@cm2c.net ; https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php.

La médiation est volontaire et ne supprime pas le droit de saisir la juridiction compétente. Le droit français s'applique, sans priver le consommateur des protections impératives dont il bénéficie. Aucune clause n'impose au consommateur une juridiction exclusivement choisie par Mon Soleil Péi.

12. Données et documents

Les données nécessaires à la commande et au suivi du projet sont traitées selon la politique de confidentialité du site. Seules les informations nécessaires à leurs missions sont transmises aux intervenants chargés du paiement, de la livraison, des démarches ou des travaux. L'acceptation des CGV ne vaut pas consentement à la prospection commerciale.

Les documents de la commande sont conservés selon les obligations applicables. Le client peut demander l'accès aux éléments de son contrat auprès de Mon Soleil Péi et conserver les documents disponibles dans son espace client.

13. Formulaire de rétractation

À compléter et envoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter. Vous pouvez aussi utiliser monsoleilpei.com/retractation.

À l'attention de Mon Soleil Péi, 17 bis chemin Jean Baptiste, PK 23, 97418 Le Tampon, La Réunion - murielle@monsoleilpei.com.

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Bien ou service concerné : .....

Commandé le (*)/reçu le (*) : ..... Référence de commande : .....

Nom du/des consommateur(s) : .....

Adresse du/des consommateur(s) : .....

Date : ..... Signature du/des consommateur(s), uniquement pour un envoi papier : .....

(*) Rayez la mention inutile.